

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Linda Losier	Numéro de permis 2019657	Date d'inspection Le 24 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Rose des vents		Numéro de téléphone (506) 395-1514	
Adresse 1745 355 Route Sainte-Rose NB E1X 2W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Ratio respecté lors de mon inspection La garderie est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance pour la Covid-19. Discussion avec l'exploitante du parc de jeu et des manuels du fabricant de module de jeu, normes de la santé publique ainsi que les activités planifiées. Lors de mon suivi, les enfants font la sieste par la suite ceux-ci prennent la collation avant de se préparer pour aller dehors. La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.
--

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 novembre 2021

Date

original signé par
Linda Losier

Le 24 novembre 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date